

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix Octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GREMEVILLERS, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BERNARDIN, Maire.

Étaient Présents : M. ANCELIN Olivier, LEULLIER Christian, BAILLY Jean-Claude, LUGINBÜHL Fabrice, HEVERAET Jacques et Mme et DUCHATEL Valérie.

Absents : Mme GODIN Sandrine et Mr BRISSE Joseph.

Monsieur BAILLY Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 30 Juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

2017-19

I – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU SIEAB 2016

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire du rapport d'activité 2016, se déclare informé sur le prix et la qualité du service de l'eau dont la compétence appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne.

2017-20

II – SUPPRESSION REGIE DE RECETTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'inutilité de la régie de recette Municipale qui se trouve en sommeil depuis plusieurs années ;

DECIDE à l'unanimité des Membres présents de la clôturer.

2017-21

III – REPAS DES CHEVEUX ARGENTES ET COLIS 2017

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le CCAS organisait tous les ans pour les personnes de la Commune, un repas offert aux plus de 65 ans et des colis offerts aux plus de 70 ans ;

DECIDE de continuer cette démarche et de retenir comme traiteur pour le repas qui aura lieu le Samedi 25 Novembre 2017 la société « Micro Gourmet Paris » qui propose un menu à 36.50€ par personne et pour les colis, qui seront distribués le Samedi 16 Décembre 2017 à partir de 9h00, « Le cellier de Jules » qui propose des colis à 26€.

Le nombre de colis sera de 49. Le nombre de participants au repas sera fonction des réponses positives reçues suite à l'invitation.

IV – TRAVAUX AMENAGEMENT DE VOIRIE RUES SAINT REMY ET DU MANOIR

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la décision prise de procéder à l'aménagement de la voirie Rue Saint Rémy et Rue du Manoir,

CONSIDERANT que les 3 devis reçus concernent exactement les mêmes travaux et les mêmes quantités et que les sommes en sont les suivantes :

- **Eurovia** 94 944.90 € HT et 113 933.88 € TTC
- **Ramery** 89 548.48 € HT et 107 458.18 € TTC
- **Oise TP** 95 824.76 € HT et 114 989.71 € TTC

DECIDE, à l'unanimité des Membres présents, de retenir pour la réalisation de l'aménagement de la voirie Rues Saint Rémy et du Manoir la Société Ramery sise à LAIGNEVILLE (60290) pour un montant de 89 548.48 € HT et 107 458.18 € TTC

AUTORISE Monsieur Le Maire a signer tous les documents afférents à cette décision et a inscrire les budgets nécessaires dans la comptabilité Communale

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Communication du rapport d'activités 2016 du SE60
- Communication du rapport d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Présentation du devis de la Société Ramery pour la réfection de la mare de Frétoy pour un montant de 6 200€ HT et 7 440€ TTC. Les travaux seront réalisés en même temps que les travaux de voirie Rue du Manoir.
- Les travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales Rue Saint Rémy qui ne pourront pas se faire tels qu'envisagés, le propriétaire de la parcelle refusant l'accès. D'autres solutions seront réfléchies pour le budget de l'année 2018.
- Les STOP qui ne sont que très peu respectés dans le hameau de Frétoy.
- Point sur l'avancée du PLUIh, rappel des liens sur le site internet de la Commune, vers le site de suivi du PLUI, permettant la consultation des comptes-rendus de réunions et éventuellement de déposer des remarques. Réponse à un questionnaire définissant les priorités des Communes par rapport aux orientations du PLUIh.

La séance est close à 21h30.